

 **PRIX DIVERSITE CULTURELLE**

Chaque année, la Coalition française pour la diversité culturelle décerne son Prix Diversité Culturelle (3.000€ net) à une action ou un évènement organisé en faveur de la diversité des expressions culturelles.

**CRITERES D‘ATTRIBUTION DU PRIX DIVERSITE CULTURELLE**

* La structure organisatrice doit être engagée dans la défense et la promotion de la diversité culturelle. Elle doit exister depuis au moins trois ans et présenter un historique des actions qu’elle a organisées pour démontrer son expérience et sa pérennité.
* Les actions peuvent être pluridisciplinaires ou ne concerner qu’une discipline (musique, arts de la rue, théâtre, chorégraphie, cinéma, arts plastiques…)
* Les actions doivent s’adresser à un public varié ou en favoriser l’accès à un public peu exposé à la culture
* Le prix s’adresse à tout évènement organisé en France ou à l’étranger dans la mesure où il laisse une large place à l’expression francophone
* La structure organisatrice est tenue de respecter le droit d’auteur et les obligations sociales.
* Les organisations dont la candidature n’a pas été retenue une année peuvent se représenter une autre année. Toute organisation lauréate ne pourra candidater à nouveau pendant une période de 5 ans.

Les candidatures seront examinées par un jury composé d’organisations culturelles membres de la Coalition française qui désigne le/la lauréat(e).

Il sera demandé à la structure lauréate d’apposer le logo de la Coalition française pour la diversité culturelle et de faire mention du prix sur ses brochures et documents de communication et, dans la mesure du possible, de permettre, en collaboration avec la Coalition française, l’organisation d’un débat sur la diversité culturelle.